

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°203/2023

A LA SOCIETE SOKIN SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/BUDGET/CGPMP/2022, conclu avec le Ministère du Budget, pour un montant total hors taxe de dollars américains soixante-sept mille deux cent quarante-un, cinquante -sept centimes (USD 67.241,57) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit, dollars américains quatre cent septante, soixante-neuf centimes (USD 470,69).

Fait à Kinshasa, le 13/11/2023.

Pour servir en foi ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général  
René Nkeshi Kalombo